

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12.08.2019	16.08.2019	16094

1. Intitulé du projet

EXTENSION LIEE A LA MODIFICATION DE LA LIAISON ENTRE LA CARRIERE DE LA GUARDIA ET LE SITE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA COURBAISSE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : **GRANULATS VICAT**

Nom, prénom et qualité de la personne : **Alain BOISSELON, Directeur Général**

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET :

7	6	8	2	0	0	2	5	5	0	0	0	9	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : **S.A.S.**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1°) c soumis au cas par cas	Extension de 35 832 m ² (3 ha 58 a 32 ca) d'une carrière soumise à autorisation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de 2018 (PAC déposé en janvier 2018) concerne une extension de 30 687 m² dans l'ouest du site.

Le projet de 2019 concerne deux petites extensions, l'une de 2 190 m² au sud-ouest de la carrière actuelle, et l'autre de 2 955 m² à l'est.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet de 2018 était la nécessité de disposer de surfaces pour pouvoir stocker les volumes de terres et de stériles à enlever pour abaisser la ligne de crête dans le cadre du déplacement du pylône RTE.

Le projet de 2019 concerne la création d'un nouvel accès composé d'un nouvel ouvrage au-dessus de la Tinée et d'un tunnel de pente homogène, afin de pouvoir acheminer des matériaux inertes depuis le site de La Courbaisse vers la carrière de La Guardia dans le but d'améliorer sa remise en état, et également acheminer les matériaux d'extraction de la carrière au site de commercialisation.

La réalisation de ce tunnel nécessite deux petites extensions en entrée (extension ouest) et en sortie (extension est).

Aucun de ces deux projets ne modifient le Périmètre d'Extraction (PE).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Projet 2018 :

Le vallon concerné, tapissé de colluvions, a été curé jusqu'à la roche saine, les matériaux calcaires ont ensuite été mis en place, la ségrégation naturelle permettant aux éléments plus gros de se retrouver en bas pour former une couche drainante. Dessus, des matériaux plus fins ont été mis en place et compactés par tranches. Des enrochements bétonnés ont été réalisés dans le vallon pour augmenter la stabilité des remblais. Cette zone a ensuite été revégétalisée (hydroseeding et plantations).

Projet 2019 :

Les travaux de création du tunnel et de l'ouvrage au-dessus de la Tinée pour l'apport de matériaux inertes durera au moins une année.

Entre les deux extensions, le tunnel, d'une longueur totale de 580 m environ, sera foré sous la carrière.

La plateforme d'entrée/ sortie du tunnel sera terrassée au niveau de l'extension est.

Une plateforme sera terrassée en rive gauche de la Tinée, au niveau de l'extension ouest.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Projet 2018

Aucune exploitation pour cette zone déjà remise en état.

Projet 2019

Le nouvel ouvrage au-dessus de la Tinée et le tunnel sous la carrière permettront de :

- transporter des matériaux inertes depuis le site d'accueil de La Courbaisse vers la carrière de La Guardia où ils seront valorisés dans la remise en état,
- redescendre des matériaux d'extraction de la carrière vers le site de commercialisation de La Courbaisse.

Le tunnel permettra le passage d'un convoyeur, d'engins, de véhicules légers et de piétons.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet 2018 : Porter A connaissance déposé en janvier 2018

Projet 2019 : Les procédures suivantes s'appliquent sur le projet global en plus du présent cas par cas pour l'extension de carrière inférieure à 25 ha :

- Porter A Connaissance concernant : la modification du phasage et de la remise en état, la modification des conditions d'accès à la carrière, la mise en place d'un nouveau convoyeur en remplacement de l'actuel et la dérogation de la pente des fronts (55° au lieu de 45° sur la zone jurassique),
- Déclaration au titre des rubriques 3.1.2.0 - 2, 3.1.4.0 - 2, 3.1.5.0 - 2 et 3.2.2.0 - 2 de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet 2018	
Superficie cadastrée de l'extension ouest =	30 687 m ²
Projet 2019	
Superficie cadastrée de l'extension ouest =	2 190 m ²
Superficie cadastrée de l'extension est =	2 955 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de La Tour (06)

Projet 2018

Section C, lieu-dit "Euseria"
parcelles n° 416 et 418

Projet 2019

Section C
lieu-dit "Euseria" parcelle 417
lieu-dit "Sotto la Barra" parcelles 412
et 413
lieu-dit "La Giba" parcelle 392
lieu-dit "Pissarella" parcelles 400 et
401

Projet 2019 Est Long. 43° 55' 48" N Lat. 7° 11' 33,13" E
Sud-ouest Long. 43° 55' 40" N Lat. 7° 11' 9" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

La Tour (06)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

La carrière est autorisée par l'AP du 04/09/2014.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet 2018 et la partie nord de l'extension est du projet 2019 sont dans le périmètre de la ZNIEFF de type I "Massif du Tournaire et du Brec d'Utelle" Projet 2019 : la partie sud de l'extension est et l'extension sud-ouest sont dans le périmètre de la ZNIEFF de type II "Défilé de Chaudan et gorges de la Mescla"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Tour est couverte par la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont localisés dans le bourg de la commune, à plus de 1,4 km. La commune n'est pas concernée par les autres zonages cités.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet 2019 : La Tinée est une zone humide référencée 06CEN104

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL recensé sur la commune où à proximité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lit de la Tinée est situé en périmètre de protection éloignée du champ captant de La Courbaisse, situé plus de 700 m en aval de la carrière.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est le sanctuaire de la Madone d'Utelle, à 3,4 km environ.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux projets 2018 et 2019 sont situés en dehors de toute zone Natura 2000. L'extension est du projet 2019 est situé à 120 m environ de la ZSC "Brec d'Utelle". Les autres extensions sont plus éloignées de cette ZSC.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas de besoin (foration du tunnel, arrosage), l'eau sera prélevée dans le forage de la carrière.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'un des objectifs de ce projet est l'accueil de matériaux inertes sur la carrière pour les valoriser et améliorer la remise en état de la carrière. Ce site permettra notamment de valoriser les matériaux inertes accueillis sur les stations de transit VICAT de Valbonne et de Nice, mais aussi provenant d'autres chantiers du BTP. En effet, le département est déficitaire en sites de valorisation d'inertes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet 2018 Habitats communs localement sans enjeu floristique. Pas d'enjeux faunistiques, la recherche spécifique du Grand Capricorne et du Spéléomante de Strinati n'a pas permis de confirmer ou infirmer leur présence. Projet 2019 Habitats d'enjeu négligeable ou faible, hormis une bande de vallon enfriché (extension est) et de chênaie verte calcicole et dépression à Chara (extension ouest). Plantes exotiques envahissantes. Enjeux faunistiques Truite fario et Grillon des marais sur l'ext. ouest; enjeux faibles sur l'ext. est (oiseaux).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de la ZSC "Brec d'Utelle" Projet 2019 Impacts sur les habitats de l'extension ouest (boisement à peuplier noir, chênaie verte calcicole, dépression à Chara, éboulis rocheux). La fonctionnalité écologique et le bon état de conservation des habitats boisés et des éboulis rocheux à l'échelle locale ne seront pas remis en cause. La suppression de la dépression à Chara n'aura pas d'effet sur le Grillon des marais, bien répartis aux abords immédiats.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces naturels cf. ci-dessus. Pas d'espaces agricoles ni forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de sismicité moyenne (4)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet 2018 Mise en place des matériaux stériles à l'aide d'engins (trafic interne). Projet 2019 Cf. paragraphe 5.6 du PAC 2019 en annexe II
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit des engins accueillant les inertes sur le site de La Courbaisse, et les mettant en remblai sur la carrière de La Guardia. Les niveaux sonores respecteront les niveaux sonores en limite de propriété et les émergences au niveau des ZER. Cf. paragraphe 5.9 du PAC 2019 en annexe II

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations engendrées par la réalisation de petits tirs de mine pour forer et réaliser le tunnel, utilisant de très faibles charges. Présence de capteurs dans les galeries existantes pour réaliser un suivi des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations engendrées par les tirs de mine lors de l'exploitation de la carrière. Réalisation de mesures de vibrations dans la galerie actuelle, au niveau du nouveau pylône et des installations de La Courbaisse à chaque tir. Contrôle de la bonne tenue du tunnel après chaque tir. Cf. § 5.7 du PAC 2019
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phares des camions et des engins en cas de faible luminosité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faibles émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation d'engins supplémentaires sur la carrière. Faibles émissions de poussières supplémentaires liées à la mise en remblai des matériaux inertes sur la carrière. Les niveaux de retombées de poussières resteront faibles. Les mesures de lutte contre les poussières (arrosage, capotage) en place sur la carrière seront utilisés.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va justement permettre la valorisation de déchets inertes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique. Impact paysager qualifié à l'aide de photomontages : impact négligeable depuis la route principale RM 2205, et faible depuis la Haute Courbaisse et la RM 32 (route entre La Tour et Utelle).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zones agricoles ou sylvicoles sur les emprises concernées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ces incidences se cumuleront avec les effets de la carrière de La Guardia sur laquelle ces projets prennent place, et avec ceux du site de La Courbaisse.

Ces effets seront liés aux nuisances (poussières, niveaux sonores et trafic) et paysager.

Ces sites existants ont été pris en compte dans l'évaluation des impacts présentés ci-dessus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures concernant le trafic et les émissions de GES : mise en place systématique du double-frêt pour amener les matériaux inertes depuis les stations de transit de Valbonne et Nice et dès que possible depuis les autres sites.

Mesures concernant les envols de poussières : Utilisation des mesures en place sur le site de La Courbaisse et la carrière de La Guardia : arrosage des stocks et des pistes, convoyeur au-dessus de la Tinée capotée.

Mesures concernant les vibrations : suivi systématique des vibrations à l'aide de capteurs et contrôle de la bonne tenue du tunnel après les tirs

Mesures concernant l'écologie : Gestion des espèces invasives recensées, , respect d'un calendrier favorable à la Truite fario

Mesures concernant le paysage : réaménagement à vocation naturelle et paysagère du site

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pas de modification du Périmètre d'extraction (PE). L'extension totale est faible par rapport à la taille de la carrière actuelle.

Les thématiques sur lesquelles le projet est susceptible d'engendrer un impact ont fait l'objet d'études spécifiques et approfondies (inventaires écologiques, étude piscicole, étude de stabilité des remblais, simulations paysagères, simulations des niveaux sonores, calcul du trafic,...) qui ont permis de qualifier (voire de quantifier pour certains) les impacts de façon précise et fiable.

Il ressort que ces impacts sont faibles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-Annexe 1 : Porter A Connaissance 2019 concernant la modification des conditions d'exploitation et de remise en état de la carrière et la modification de l'accès à la carrière
-Annexe 2 : Porter A Connaissance 2018 concernant la modification du périmètre d'exploitation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

L'ISLE D'ABEAU

le, 24/07/2019

Signature

Alain BOISSELON

